

**BULLETIN**  
DES  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

**VOL. XVIII**

**LEVIS—JUN 1912**

**No. 6**

---

**LE PAIN BENIT**

(Suite et fin)

L'usage du pain bénit fut recommandé par Léon IV au neuvième siècle. Un concile du treizième siècle, tenu à Winchester, en Angleterre, obligea les prêtres à refuser de donner le pain bénit, ainsi que l'eau bénite, à ceux qui seraient coupables de quelques grands crimes, et cette privation était regardée comme une peine considérable.

Dans plusieurs diocèses de France, autrefois, chaque ménage devait présenter le pain bénit à son tour. Cependant le seigneur, patron de la paroisse, pouvait choisir le jour que bon lui semblait pour présenter seul le pain bénit. De là l'usage des pains bénits de dévotion que des particuliers, des sociétés ou des confréries avaient le privilège d'offrir à certaines fêtes, surtout aux fêtes dans lesquelles la loi n'obligeait pas à offrir le pain bénit. Ces usages ainsi que la loi qui forçait chaque paroisse à rendre le pain bénit à son tour, ont été transportés par nos pères de France en Canada.

Autrefois encore en France, dit Bergier, dans les paroisses de la campagne, l'offrande du pain bénit se faisait sans appareil et sans dépense superflue. C'était ordinairement une mère de famille qui faisait cette offrande, et souvent, elle communiait afin de joindre ensemble le symbole et la réalité."

Mais que n'altèrent pas les temps impitoyables !  
Nos pères plus méchants que n'étaient leurs aïeux.  
Ont eu pour successeurs des enfants plus coupables  
Qui sero'it remplacés par de pires neveux."

Sans admettre, comme absolument vrai, ce que dit ici le poète, on peut bien convenir au moins de la vérité du dicton qu'on finit par abuser de tout et que souvent les usages les plus respectables, comme les actions les plus saintes finissent, grâce à la malice de notre pauvre nature, par produire des inconvénients tels qu'il devient plus avantageux, et souvent nécessaire même, de les supprimer. C'est ce qui est arrivé pour le pain bénit.

Un des abus en France, des plus inconvenants et des plus superstitieux, était d'en mettre de petits morceaux dans les coins des maisons pour chasser ou faire mourir les rats et les souris qui en mangeraient.

Je ne crois pas que le même abus ait été introduit et mis en pratique en Canada; mais un inconvénient moins grave et causé souvent par une distraction, était qu'on laissait dans les bancs des petits morceaux de pain bénit et les souris ne manquaient pas de les parcourir pour s'en emparer. Cette gente trottemenu, comme l'appelle Lafontaine, vivait ainsi dans une sainte abondance propre à scandaliser les faibles. Quant aux rats, il leur était plus diffi-

cile de jouir du même avantage, parce qu'à raison de leur plus forte corpulence, ils ne pouvaient s'introduire dans l'église aussi facilement que leurs cousines les souris. D'ailleurs, étant plus activement pourchassés par les bedeaux, ils n'avaient que les restes et vivaient dans la disette et la misère; de là probablement le proverbe : **Pauvre comme un rat d'église.**

Cela cependant n'était rien comparé aux abus et aux autres inconvénients de différents genres qui ont engagé les autorités religieuses à supprimer ou à laisser tomber cet ancien et respectable usage du pain bénit. Quelques-uns de ces abus et de ces inconvénients remontaient à l'origine de la colonie. Les petites misères causées par les prétentions souvent ridicules de ceux qu'on appelait dans le temps les **Puissances**, allèrent du haut en bas, se propagèrent et continuèrent plus ou moins jusqu'à nos jours parmi le peuple qui voulut, lui aussi, faire valoir des prétentions, satisfaire des jalousies et faire parade d'orgueil et de vanité.

La première fois qu'il est question de pain bénit dans le pays, c'est à la messe de minuit à Québec en 1645, et pour la première fois aussi il est fait mention de quelques difficultés à ce sujet. "Le pain bénit, dit le **Journal des Jésuites**, se fit lorsque le prêtre alla pour ouvrir son livre. Ce fut le premier depuis plusieurs années qu'il avait été intermis pour la préférence en la distribution que chacun prétendait. Ce renouvellement se fit pour la dévotion des taillandiers qui eurent dévotion de le faire à la messe de minuit, et les esprits se trouvèrent disposés à

remettre cette coutume. M. le gouverneur (de Montmagny) eut le château pour le faire le dimanche d'après; ce que l'on fit pour obvier aux brouilleries des préférences prétendues, fut d'ordonner qu'en ayant donné au prêtre et au gouverneur, on donnerait à tout le reste comme il viendrait et se trouverait à l'église, commençant tantôt par en haut et tantôt par en bas."

Le lendemain, 26 du même mois de décembre, le **Journal des Jésuites** ajoute: "Le pain béni du dimanche fut transporté au lundi jour de Circoucision, M. le gouverneur le donna; il y eut quelques paroles ensuite à qui on le donnerait après lui, et il fut trouvé plus à propos de le donner aux deux marguilliers, M. Giffar et M. Deschaletets, et puis commencer par le haut de la côte Ste-Geneviève, comme par une rue, puis revenir par en bas, comme par une autre rue, et continuer de la sorte. Le P. Vimont en dressa un catalogue."

Le même **Journal des Jésuites** dit au 17 avril 1661: "Le pain béni de Mons. le gouverneur fut donné et béni au contentement de tout le monde, entre le **Kyrie** et le **Gloria**; une faute fut faite de donner le pain béni à Mons. le gouverneur devant que d'en donner au chœur."

Ce n'est pas sans raison que le **Journal des Jésuites** fait ici la remarque que le pain béni du gouverneur "fut béni au contentement de tout le monde entre le **Kyrie** et le **Gloria**," car, entre autres difficultés que le gouverneur d'Argenson eut avec Mgr de Laval, dès son arrivée en Canada, il y en eut une, à propos du pain béni, bien ridicule du côté de ce

gouverneur. Il se faisait un honneur de rendre le pain bénit les jours de grandes fêtes, et, pour rendre cette action plus remarquable et plus solennelle, il se permettait de faire apporter son pain bénit à l'église pendant la messe et au son des fifres et du tambour. "L'évêque, dit l'élégant et savant auteur de la **Vie de Mgr de Laval** (1) jugea avec raison que cet usage était peu conforme aux rubriques, et surtout peu favorable au recueillement nécessaire pendant les offices du culte divin. "Le jour de Pâques 1660, il donna ordre que la bénédiction et l'offrande du pain bénit se feraient désormais avant la messe. Ce règlement pourtant bien sage, acheva d'indisposer M. d'Argenson."

Tous les paroissiens tenant feu et lieu étaient obligés, d'après la loi française, de donner, ou plutôt de **rendre**, comme on s'exprimait presque toujours, le pain bénit à leur tour et de payer en même temps l'offrande qui était, suivant le tarif, un cierge ou sa valeur, c'est-à-dire 10 ou 15 sous. Pour le grand nombre c'était un bonheur et un honneur de remplir ce devoir; mais pour quelques-uns, c'était une charge et une occasion de murmurer. Ceci arrivait dans la classe des pauvres qui ne pouvaient offrir, et encore en se gênant beaucoup quelquefois, qu'un ou deux pains ordinaires.

Pour plusieurs c'était une occasion de se glorifier devant la paroisse, car il y avait souvent lutte entre les paroissiens à qui donnerait le plus beau pain bénit; non pour la plus grande gloire de Dieu, mais pour sa propre gloire. Cette vanité des uns, qui en-

---

(1) L'abbé Auguste Gosselin, 1er vol., p. 220.

gageait à des dépenses non proportionnées aux moyens, ainsi que la mesquinerie et le mauvais vouloir des autres, qui ne donnaient que des pains ordinaires lorsqu'ils pouvaient faire mieux, furent deux des principales causes qui engagèrent les supérieurs ecclésiastiques à supprimer ou à laisser tomber cet usage du pain bénit.

Dans plusieurs paroisses on voyait des pains bénits de dix ou douze étages et quelquefois plus, c'est-à-dire, de dix ou douze galettes supportées par des cousins et ornées d'étoiles fixées aux bords de ces galettes par de petites chevilles de bois terminées en pointes par les deux bouts. Les bords de ces galettes, ainsi que les cousins et les étoiles, étaient souvent dorés ou argentés. Le tout était orné de petits pavillons de diverses couleurs et cette brillante pyramide était ordinairement couronnée par une imitation d'ostensoir en pâte semblable à celle des galettes, des cousins et des étoiles. On mettait quelquefois plusieurs cierges allumés autour de cette imitation d'ostensoir. A la cathédrale de Québec était de plus suspendue au-dessus des pains bénits une colombe de bois argentée figurant le Saint-Esprit.

La dernière galette du haut était ordinairement réservée pour le curé.

Quelquefois de gros et riches paroissiens, voulant battre les autres, faisaient **crêmer** en sucre blanc une partie de leur pain bénit et couronnaient le tout par un pain de savoie. C'était le **nec plus ultra** dans le genre, ou, comme on dit familièrement, c'était le bout.

Cette belle pyramide était construite et placée

avant la messe près de la balustre, dans le chœur ou dans le bas-chœur, lorsqu'il y en avait un, et la bénédiction se faisait ordinairement après que le célébrant avait récité le **Gloria in excelsis**, ou après l'aspersion de l'eau bénite qu'on donnait, dans ce temps, toujours en faisant le tour de la nef de l'église.

Alors le bedeau et son assistant revêtus de leur costume, ou souvent dans la campagne ceux des plus grands clercs, apportaient le pain béni (ou plutôt à bénir, mais on disait le **pain béni** avant comme après la bénédiction) devant les marches de l'autel, et le célébrant du haut des marches ou au bas, faisait la bénédiction pendant laquelle le clergé et le peuple se tenaient debout. A la cathédrale on apportait le pain béni devant le trône de l'archevêque qui faisait la bénédiction.

Quand la pyramide n'était pas trop haute, les bedeaux la mettaient sur leurs épaules; c'était plus solennel et c'était aussi un petit tour de force dont ils aimaient à donner le spectacle.

La bénédiction achevée, on portait le pain béni à la sacristie et alors le bedeau, seul quelquefois, mais le plus souvent avec un aide, sans perdre de temps, car il fallait être prêt à faire la distribution au **Credo**, coupait les gros et les petits morceaux, plaçait à part les cousins et les étoiles qu'il fallait aussi distribuer, coupait le chanteau à donner à celui qui devait rendre le pain béni le dimanche suivant, faisait la part du curé. . . . sans oublier cependant de s'assurer par lui-même, en goûtant, si ce pain béni était bon et bien conditionné. C'était comme son droit ou, si l'on veut, comme compensation pour tout ce trouble qui l'empêchait de prier et de bien

entendre la messe.

J'ai dit que pendant la bénédiction tout le monde se tenait debout et ne s'asseyait qu'après cette prière; mais lorsqu'il y avait un pain bénit extraordinaire, on voyait quelquefois dans la nef un homme rester debout après les autres et regarder avec une figure rayonnante de joie et avec un grand intérêt la riche pyramide qu'on transportait à la sacristie. C'était le paroissien qui rendait le pain bénit ce jour là et qui ne s'asseyait qu'après s'être assuré que tout était arrivé à bon port et sans accident. Il ne reprenait pas non plus sa place sans avoir jeté auparavant, à gauche et à droite, un regard de satisfaction pour répondre aux signes approbateurs des voisins et des amis.

Au moment de la bénédiction, un clerc recevait du bedeau un cierge allumé et placé au haut d'un petit bâton enguirlandé et fleuri, et il allait se placer en dehors de la balustrade ou dans le bas-choeur, et le célébrant allait lui faire embrasser l'instrument de la paix après la bénédiction. Alors ce petit clerc plaçant dans la bourse ou la tasse d'argent la petite pièce, ordinairement un quinze sous, qu'avait donnée pour l'offrande celui qui rendait le pain bénit, commençait seul, rapidement et joyeusement, la quête dans toute l'église, en commençant par le choeur d'abord et ensuite par le banc d'oeuvre.

Voilà ce qui se faisait à la campagne ordinairement; mais, à la cathédrale, au lieu du célébrant c'était l'évêque qui bénissait le pain bénit qu'on apportait devant son trône et le premier assistant allait faire embrasser l'instrument de la paix.

Lorsque, dans certaines fêtes particulières, il y

avait pain béni de dévotion, c'était souvent des personnages importants et choisis qui venaient à l'offrande et faisaient la quête, conduits par le bedeau en gants blancs. Quelquefois, c'était un charmant petit couple d'enfants à la figure ouverte et joyeuse, et d'autres fois c'était un couple d'un âge plus avancé et aux manières plus compassées. On pourrait dire que ces différents quêteurs, qui attiraient l'attention plus que ce qui se passait à l'autel, était encore un inconvénient qui ne compensait pas la collecte plus abondante qui se faisait ce jour-là. Beaucoup cependant ont regretté qu'on n'ait pas conservé l'usage des pains bénits de dévotion, comme souvenir, à certaines fêtes, comme à la Saint-Jean-Baptiste et aux fêtes des corps de métier.

J'ai dit tantôt qu'ordinairement on donnait **quinze sous** à l'offrande : dans quelques paroisses, on fixait cette petite pièce de monnaie dans le cierge même amolli par la chaleur. C'était plus apparent, la gloriole s'en mêlant; on mettait souvent un **trante sous** et quelquefois même un **écu**.

Aussitôt que le **Credo** était entonné, le bedeau, ou son assistant, sortait de la sacristie avec son panier rempli de gros et de petits morceaux. Les gros morceaux étaient pour les marguilliers de l'oeuvre, le premier capitaine, les parents et les amis à qui on voulait faire honneur; et les petits morceaux, de la grosseur d'une bouchée environ, pour les autres assistants.

Souvent, avant cette distribution générale, et lorsqu'il y avait un pain béni de première classe, le bedeau commençait par passer avec un panier rempli de cousins et d'étoiles, qu'il distribuait ici et là,

à la grande préoccupation et à la grande curiosité de tous, et aussi, bien souvent, au grand mécontentement de ceux qui s'attendaient à en recevoir, à qui on n'en donnait pas. On faisait le signe de la croix avec le petit morceau que chacun prenait au panier que le bedeau passait de banc en banc, et on avait un si grand respect pour ce pain béni que quelquefois on voyait des bons paroissiens faire le signe de la croix avec le cousin qu'ils avaient en main. On conçoit facilement quelles distractions et quels sujets de mécontentement devait donner cette distribution dans l'église de gros morceaux, d'étoiles et de cousins, à la vue de tout le monde : aussi pour obvier, au moins en partie, à ces inconvénients, on défendit dans plusieurs paroisses de faire cette distribution dans l'église. Elle se fit alors à domicile, avec beaucoup plus de difficultés, il est vrai, mais avec moins de danger de déplaire et de créer des jalousies.

La distribution du pain béni dans le chœur se faisait par le cérémoniaire et c'était toujours, pour les chantres, des gros morceaux placés dans une corbeille.

Le chanteau était un morceau des galettes, plus gros que les gros morceaux mêmes, que le bedeau donnait à celui qui devait rendre le pain béni le dimanche suivant, lorsqu'il était dans son banc ; mais s'il n'était pas présent à l'église, on le lui envoyait à sa demeure.

Quelquefois le bedeau mettait ce chanteau, ainsi que certains petits restes de pain béni, en réserve et caché quelque part. C'était alors à qui des petits

cleres serait le plus habile pour découvrir la mine. Pendant la messe même ces espiègles de petits cleres se donnaient facilement un prétexte pour aller à la sacristie afin d'y prendre, à la barbe du bedeau, quelques morceaux de pain bénit sucré. C'est si bon de la galette "quand elle est bien faite et qu'il y a du beurre dedans", comme dit la chanson, et surtout lorsqu'elle est prise et mangée en cachette.

C'était bien là un petit inconvénient, mais auquel il y avait remède. Un autre encore était que les personnes qui devaient communier à la grand-messe du dimanche, mangeaient par distraction leur petit morceau de pain bénit et étaient alors obligées de s'abstenir de la communion et de faire un second voyage à l'église.

On ne peut pas dire, à proprement parler, que le pain bénit a été aboli dans l'archidiocèse de Québec; mais Son Eminence le cardinal Taschereau ayant fait connaître, vers 1877, son désir, conforme à celui d'un bon nombre de curés, de voir tomber l'usage de le donner à raison des nombreux inconvénients qu'il entraînait, on a cessé peu à peu de le rendre.

Dans mon **Histoire de la paroisse de Charlesbourg**, j'ai dit à la page 190: "Il y avait à Charlesbourg un usage qui remontait à l'origine de la paroisse et que M. Bédard (curé) fit abolir en 1825; c'était de vendre les restes du pain bénit, quand il y avait restes, au profit de la fabrique. Mais, depuis cette année là, ceux qui rendirent le pain bénit rapportaient les restes chez eux après la messe."

Il est probable que le même usage existait ailleurs

qu'à Charlesbourg, et qu'on était persuadé avec raison que le pain bénit offert à l'église lui appartenait en entier, et ne pouvait être employé que pour les fins du culte sacré. Semblable en quelque sorte aux douze pains de Proposition de l'ancienne loi, qui ne pouvaient être mangés que par les prêtres seuls.

Il n'y a pas assez longtemps que l'usage du pain bénit a cessé d'exister pour qu'il soit déjà oublié et pour qu'on n'en parle plus. Non, on en parle souvent et on en parlera encore longtemps. On dit quelquefois, par exemple, d'un faux dévot, avec un petit grain de malice, que c'est un mangeur de pain bénit. On en parle encore à propos de politique— et où ne la met-on pas cette tortueuse politique?— et on dit, en temps d'élection surtout, que tel candidat qui, pour faire mousser sa candidature, ne manque pas d'aller, au su et au vu de toute la paroisse, faire visite au curé et d'entendre la grand'messe, qu'il a mangé du pain bénit.

Mais mieux que cela et dans un ordre de choses plus conforme au précepte de la charité envers le prochain, on appelle, dans certaines paroisses, **pains bénits**, des personnes pauvres, infirmes et sans appuis, qui vivent de la charité publique et qu'on transporte pour un temps plus ou moins long de maison en maison pour être soignées et entretenues. On dit de ces pauvres malheureux qu'ils passent en pains bénits.

L'abbé CHARLES TRUDELLE

---

### UN PERSONNAGE MYSTERIEUX (1)

A la Baie-du-Febvre, depuis près de cent ans, on a créé une légende qui se raconte comme ceci: Caulaincourt, duc de Vicence, maréchal de France, juge du duc d'Enghien, disparu de France en 1815, s'est réfugié en Canada, à la Baie-du-Febvre, où il a vécu deux ans. Proscrit par les Bourbons il ne savait où se cacher et choisit une colonie anglaise pour échapper à leurs coups, seulement lorsqu'il sût que lord Dalhousie arrivait au Canada comme gouverneur, il annonça que cet homme, étant son ennemi personnel, il devait partir pour éviter la persécution.

Les témoins de ces faits et ces dires je les ai presque tous connus. Ils affirmaient que le personnage en question se nommait le comte d'Ancourt? On disait aussi que Mons. l'abbé Rimbault, du séminaire de Nicolet, connaissait son identité; de même que Mgr Plessis. Puis, on ajoutait que MM. Kimber et Vézina, des Trois-Rivières, le fréquentaient intimement. Ensuite, on me rapportait que "le comte" possédait de belles armes, des uniformes et des cartes militaires dont il faisait étalage en parlant de ses compagnes. Un jour, enfin, apercevant un carrosse sur la route, chose inusitée en ce temps-là, il avait saisi ses armes et était allé se cacher dans la forêt. A ses intimes il montrait des blessures, reçues dans divers combats.

Voilà bien une affaire complète, n'est-ce pas? Voyons maintenant ce qui en est.

---

1 Voir le Bulletin des Recherches Historiques, vol XV111, p. 105.

1. Caulaincourt n'était pas maréchal de France. Il avait été petit officier de l'armée dans sa jeunesse. Il fut toujours employé dans la diplomatie.

2. Il était en Allemagne lorsque le duc d'Enghien fut jugé à Vincennes, près de Paris.

3. Il resta en France après la chute de Napoléon et vécut sur son fief de Canlaincourt, en Picardie, d'où il eut à se défendre constamment des attaques du parti Bourbon, jusqu'à sa mort en 1827. Les prétendus **Mémoires** du duc de Vicence ne sont pas de lui mais d'une femme qui radotait et qui, d'ailleurs, n'a rien écrit pour nous éclairer sur le comte d'Ancourt.

4. Comme le vrai Caulaincourt n'a jamais vu l'Amérique, où donc M. Barthe a-t-il découvert les "particularités" dont il parle ? Il n'est pas besoin de chercher pour savoir où était Caulaincourt de 1815 à 1827, ou si vous voulez de 1815 à 1817.

5. Les Bourbons voulaient le proscrire en 1815, mais l'empereur de Russie obtint qu'on le laissât tranquille chez lui. Les Bourbons se vengèrent néanmoins, au moyen de leur presse qui se conduisit d'une manière infâme à l'égard du protégé d'Alexandre.

6. Dalhousie aurait donc eu des difficultés avec d'Ancourt ? Du temps où les Anglais avaient un pied à Saint-Domingue ? En tous cas, il n'y a aucun rapport entre Caulaincourt et Dalhousie. Où, M. Barthe a-t-il pris les paroles étranges qu'il met dans la bouche de Dalhousie ?

7. Un nom d'emprunt. Rien de semblable ne se rencontre dans l'histoire de Saint-Domingue. J'es-

père vous en dire plus long, avant peu, sur les exilés de Saint-Domingue réfugiés au Canada. Notre commerce avec cette île était assez considérable avant la révolution de 1815.

8. L'abbé Rimbault écrivait en 1821 qu'il ne savait rien du comte d'Ancourt dont il avait fait la connaissance banale à la Baie.

9. Mgr Plessis disait que le comte ne ressemblait pas, par son langage, aux fonctionnaires instruits du groupe de Napoléon—et que, de plus, il ne savait qui était cet homme.

10. M. Kimber, marchand des Trois-Rivières, n'est pas une autorité. Il recevait cet étranger, voilà tout.

11. L'avocat Pierre Vézina semble avoir imaginé d'identifier le comte avec Caulaincourt. On allait jusqu'à dire que le comte avait des remords de sa participation au meurtre du duc d'Englien! Là-dessus, Vézina ne douta plus!

12. Des armes, des uniformes, des cartes militaires. Caulaincourt n'avait jamais, en Europe, traîné un tel bagage avec lui. Pourquoi en Canada?

13. Se croyait-il dans un pays sauvage? Bien entendu, le carrosse passa tout droit. Cet homme qui se cachait ou plutôt se montrait partout, bavardait à la façon d'un aventurier et s'accusait d'un crime qu'il n'avait pas commis.

14. Il n'est pas du tout probable que le duc de Vicence put montrer des blessures qu'il aurait reçues à la guerre. Son frère, le général, tué à la Moskowa, en 1812, pouvait faire parade de semblables cicatrices.

Que reste-il de tout cela? Rien. Cependant, le "comte" y était. Ce pouvait être un honnête homme forcé de fuir son pays en ces années de trouble— mais s'il a tenu les propos qu'on lui prête, c'était un imposteur, un aventurier qui abusait de la sottise de son entourage. Ceux d'entre nous qui gobent les chevaliers d'industrie, les barons et les fils des lords ne sont pas plus fins que les gens de 1816.

Dans les commentaires qu'on a faits sur notre personnage mystérieux il est question de Waterloo. A quel propos? Durant la campagne de 1815, Caulaincourt resta dans la capitale, chargé du service diplomatique. Que serait-il-il allé faire dans le Brabant? Au retour de Napoléon après Waterloo, c'est Caulaincourt qui le vit et le reçut le premier, sur l'escalier du palais. Quinze jours plus tard, ils se dirent adieu, à Paris. Caulaincourt partant pour sa terre natale et Napoléon pour Rochefort. Ici je ferai observer qu'il existe un tableau montrant l'empereur sur le navire qui l'emporte à Saint-Hélène. Caulaincourt y est! c'est un comble.

Voulez-vous le mot de la fin? En 1857, me trouvant avec des vieillards de la Baie, le mot concluant fut dit par l'un d'eux: "Lui et sa femme parlaient toujours de Saint-Domingue."

La révolution de cette île en 1815 pouvait en avoir chassé quelqu'un qui s'est réfugié au Canada.

BENJAMIN SULTE

---

Les registres paroissiaux de Rimouski, des Trois-  
Pistoles et de l'Île-Verte, tenus par les  
Récollets (1701-1769)

(Suite et fin)

Deuxième registre (1749-1767)

---

Le Père Ambroise ouvre ce registre le 1er janvier 1749, et le tient jusqu'au 22 septembre 1750. Y a-t-il lacune au registre à partir de cette date jusqu'au 24 octobre de l'année suivante ? Cela semble probable ; pas un seul acte n'y est inscrit jusqu'au 24 octobre 1751, alors que le Père Maurice Lacorne y consigne l'acte suivant, le seul qu'il ait inscrit :

L'an mil sept cent cinquante et un le 24 octobre je frère Maurice Lacorne recollet ptre passant par rimousky, le missre étant absent certifie avoir baptisé le nommé Pierre lepage, fils de pierre lepage et de veronique rious les père et mère de légitime mariage. Le parrain a été pierre Lepage de St-Barnabé la marraine a été marié Destrepanie En foy de quoy j'ay signé Le jour et an que dessus, frère Maurice Lacorne recollet ptre."

Puis le Père Ambroise reprend la plume le 8 novembre 1751 et tient le registre jusqu'au 23 avril 1767. Il y a en tout dans le second registre 138 actes faits par le Père Ambroise : 16 du 1er janvier 1749 au 22 septembre 1750, et 122 du 8 novembre 1751 au 23 avril 1767.

Du 23 avril 1767 jusqu'à l'année 1774, il y a une lacune aux registres de Rimouski. A cette date est ouvert un nouveau registre par Monsieur Trubault,

qui se dit "curé de tous ces endroits (les postes du Domaine du roi sur le fleuve?) Cependant, comme l'atteste une note qui a été mise immédiatement après le dernier acte du Père Ambroise Rouillard, au deuxième registre. quelques actes rédigés sur les feuilles volantes par un missionnaire Jésuite, le Père Labrosse, entre 1771 et 1774 ont pu dans la suite être obtenus des Pères Jésuites qui en avaient la possession, par l'intermédiaire de l'abbé Cyprien Tanguay, curé de Rimouski, de 1850 à 1859, et ils ont été collés dans le deuxième registre à la suite des actes du Père Ambroise et dans le troisième registre. Sauf le premier, qui est manuscrit, les autres, au nombre d'une douzaine environ, sont inscrits sur des formules *ad hoc*, imprimées, avec des blancs pour les écritures nécessaires. La formule début ainsi: "Je soussigné prêtre de la Compagnie de Jésus, Missionnaire des Postes du Domaine du Roi." Le premier acte du Père Labrosse, l'acte manuscrit, porte qu'il est "Missionnaire des Postes du Domaine du Roy, du golfe du fleuve Saint-Laurent, Acadie, terres et îles adjacentes." Cet acte est du 5 octobre 1771.

Parmi les actes inscrits par les Récollets, surtout par le Père Ambroise, on relève quelques baptêmes de Sauvages.

---

### Troisième Registre (1774 à 1796)

---

Ce registre avait été commencé comme livre de comptes de la fabrique par le Père Ambroise Rouil-

lard, en 1751. N'ayant que 21½ pages d'écrites, le cahier fut repris en 1774, par M. Trutault, comme registre des baptêmes, etc. Je copie en entier les comptes tenus par le Père Ambroise.

“Livre de compte des Recestes (Revenant a Leglise de la paroipe de Pt Germain de Rimousky | fait en Lannée 1751 jusque a ce jour 13e, avril de la susdite année|

Au nom de notre Seigneur Jésuschrist a commencé Le Livre des Comptes de Leglise paroipsialle de St Germain dans la Seigneurie de Rimousky.

Compte que rand par devant nous pere Ambroise rouillard Mipionnaire de la ditte pavoire de St. Germain a Rimousquy; Le sieur Jean Pinaux cy devant Marguillier de Leglipse, et ce, pour deux ennés: commençant le premier jour de l'enné mille sept cent quarante neuf; et finissant à pareilles jour. De lenné, mille sept cent cinquante; En présence de Joseph Laurant appresent Marguillier et de M. paul lepage de mollé encien marguillier et autres habitants.... Et par compte ayant été vûe et examiné clos et areté dans la mayon curialle par nous mipsionnaire fesant dans la mayon curialles, en presence des cy deplus les fonctions curialles, en presence des cy deplus nommés la recette sest trouvé exeder la depense de la somme de 12 T 10 d. que le dit rendent comte prompt de payer au nouveaux marguillier le plus top que faire se pourra fair et passé clos et arepté par devant nous missionnaire sousigné en presence des susdits marguilliers témoins qui ont signé avec nous. De ce enquis suivant lordonnance en foy de quoy j'ay signé le present acte le jour et an que desus.

MOLE LEPAGE.

De l'année mille sept cent cainquante six fait re-  
cette Joseph Laurent comptable cy devant Mar-  
guillier et chargé de la paroisse de St Germain diox-  
cesse de Québec de la somme de:

Geant (ayant ?).....	56 #	En
de plus.....	5 #	$\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$
de Castor		
de plus Dix martes.....	10	martes
de plus pour la dépense fait pour La ditte		
Eglise		
quarante huit livres de livrée pour la		
dorure du tabernaqueble a parbluau		
a La ditte Eglise.....	48 #	L
de plus douze Livres pour des hosties..	12 #	L
de plus sept Livres pour de la toille....	7 #	L

Compte que rend par devant nous Ambroisse  
Rouillard Recollet Misisonnaire de la paroisse de St.  
Germain de Hihouskuy faisant les fonctions curialles  
dans la ditte paroisse. Le nommé Joseph Laurens  
marguillié en charge..... Joseph Laurent cy de-  
vand marguillie rde Leglisse de St. Germain de Ri-  
mousquy et continuent la charge de marguillier de  
la dite Eglise rendent ses compte pour deux ant et  
fenissant le 11ème du moy de may de Lennée 1756  
et continueant tojours la même charge de Marguil-  
liers en présence du Sieur molé Lepage encien mar-  
guilliers Et Sieur Jean pinau encien Marguillier Et  
font compte ayant été vue examiné (los et arretté  
dans la maison Curialle par nous Missionnaire fai-  
sent Le fonction curialles En presence des cy dessu

nomé La recette cest trouvé excédé La depense de la somme de quarente Livre que Le rendent compte a remy seur le champ et ce en Bonne expece.

Et argent Scavoir . . . .

En Expece . . . . . 56 #  
En castor Cainq livre et demy et demy quarteron a quatre livre  
La livae se monte . . . . . 21 # 10 L  
Dix martte a trois livre se monte . . 30 #  

---

Le total de la dite somme se monte 107 # 10 L

Fait et pace, aretté et clot par devant nous missionnaire joussinne en présence des susdits marguillier temoins qui on signe de ce en qui suivant sordondance, en foy de quoy jay signe le present acte Le jour Et en que desus.

**Jean Pinaut.**

---

**Registres paroissiaux des Trois-Pistoles**

---

Le premier registre, le seul qui intéresse les Recollets, fut inauguré en 1713, le 8 septembre. Il débute ainsi : "Extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale de Notre-Dame des Anges, diocèse de Kébec."

Suit le premier acte, en date du 8 septembre 1713. C'est l'acte de baptême de "Catherine Rioux" fille de sieur Nicolas Rioux, Seigneur des Trois-Pistoles, et de Dame Louise Asselin, ses père et mère, née du jour de la nativité de Notre-Dame." L'acte est ré-

digé par le "curé de Kamouraska et desservant les paroisses de Rimouski, de Notre-Dame des Anges de Trois-Pistoles et de St-Jean-Baptiste de l'île verte."

Ce curé ne signe pas, mais l'acte suivant le fait connaître: c'est M. Auclair. Il a inscrit sept actes, tous des actes de baptême. En voici les dates: 8 septembre 1713, 1er novembre 1715, 8 octobre 1718, 26 février 1721, 30 avril 1724, 30 novembre 1726, 26 mai 1729.

Le Père Ambroise succède au curé de Kamouraska, et inscrit son premier acte le 29 mars 1731; c'est aussi un acte de baptême. Il ne signe pas non plus, mais il se dit "frère Ambroise Rouillard recollet, Missionnaire desservant les paroisses de St-Germain de Rimousky, Notre-Dame des Anges des trois pistoles et St-Jean-Baptiste de l'île verte." Les deux actes suivants sont aussi de lui: le 29 août 1733 et le 29 novembre 1735.

Puis le Père Charles Barbel, qui ne signe pas non plus, mais comme le Père Ambroise, s'intitule "missionnaire des paroisses de etc" inscrit deux actes, l'un en 1736 (le mois et le jour ont été laissés en blanc), l'autre le 5 mai 1738.

L'acte suivant, daté du 21 décembre 1742, est du Père Luc; celui-ci n'a pas signé, mais il se désigne comme ses prédécesseurs.

Le Père Ambroise réapparaît le 2 février 1746. Il ne signe pas. Le 25 janvier 1748, qui est la date du suivant acte, le Père Ambroise se dit "desservant dans la paroisse de Notre-Dame des Anges." Cet acte est signé, et désormais le Père Ambroise signera presque tous ses actes.

Suivent cinq actes inscrits par ce missionnaire, le 25 mars 1748, le 24 avril, le 27 juin et le 6 juillet 1749, le 4 mai 1750.

M. Plante, “missionnaire de St-Louis de Kamouraska” inscrit l’acte suivant, le 2 août 1750. Le Père Ambroise reprend ensuite le registre, et y inscrit une série d’actes, dans l’ordre suivant : il s’y désigne de façon bien diverse :

20 février 1751—il s’y dit missionnaire des trois paroisses.

14 mars 1751—faisant les fonctions curiales à l’Île Verte.

17 mai 1752—idem, à N.-D. des Anges aux Trois-Pistoles.

14 juin 1752—idem.

27 octobre 1752 (2 mariages)—Missionnaire de St-Jean de l’Île Verte.

15 mars 1753—Aucune désignation.

13 janvier 1754—desservant les trois paroisses.

25 janvier 1754—faisant les fonctions curiales à l’Île Verte.

24 août 1755—idem, à N.-D. des Anges.

29 août 1755—missionnaire.

9 septembre 1755—faisant les fonctions curiales à N.-D. des Anges.

Les autres actes inscrits par lui le sont à la date des 20 et 22 mai 1756 ; des 25 et 26 mai, des 3 et 10 octobre 1757 ; des 18 août et 17 septembre 1758.

Ensuite vient un acte de baptême “par nous sousigné prêtre aumônier des vaisseaux de sa majesté missionnaire actuel de la susdite paroisse... au défaut d’un prêtre comme il nous a été assuré. Ls.

Chesnot prêtre aumônier (comme ci-dessus).”

Puis deux actes par M. Trutault, curé de Kamou-raska. Au second il se dit “maintenant aux 3 pistoles.” Ces deux actes sont de 1760. Du même, encore un acte, le 21 janvier 1761.

Le Père Ambroise reparait le 3 juillet et le 31 octobre 1763, et le 22 juillet 1766.

Ce dernier acte clôt la première partie du registre, celui des baptêmes. Au recto du vingt-cinquième folio s'ouvre le “Registre pour enregistrer les mariages de la paroisse de Notre-Dame des Anges.”

Il est inauguré et rempli presque en entier par le Père Ambroise jusqu'à la mort de celui-ci, trois actes inscrits par M. Trutault, le 3 mai 1761, et deux le 28 janvier 1769, le Père Ambroise tient le registre du 15 novembre 1735 au 15 mai 1769, et y inscrit 31 actes, où alternent baptêmes, mariages et sépultures, malgré l'intitulé de cette partie du registre.

Dans son dernier acte, le 15 mai 1769, le Père Ambroise se dit “curé de la paroisse de St-Germain à Rimouskuy. Suit un acte de M. Trutault, le 12 janvier 1770, puis le registre est tenu par le Père de Labrosse, Jésuite, dont le premier acte est du 6 septembre 1770.

**Titulaire de la paroisse des Trois-Pistoles, d'après les registres paroissiaux.**

Le titulaire de cette église était à l'origine Notre-Dame des Anges; les registres en témoignant abondamment, ainsi que nous l'avons constaté. En 1812 il n'est encore mentionné que N.-D. des Anges.

En 1814, Mgr Plessis, dans une pièce consignée aux registres des Trois-Pistoles, désigne la paroisse

sous le nom de "Notre-Dame des Trois-Pistoles, et l'on voit encore aux registres cette année "Notre-Dame des Anges."

En 1826, dans un document signé de Mgr Panet, le 14 juillet, on lit "Notre-Dame" tout court: Quatre ans plus tard, en 1830, apparaît pour la première fois "Notre-Dame des Neiges". On retrouve encore ce nom en 1833 et 1846.

Enfin, un décret de Mgr l'évêque de Tloa, en date du 5 septembre 1852, consacre définitivement le titulaire de Notre-Dame des Neiges. Au commencement du décret l'évêque écrit "paroisse de N.-D. des Neiges", et vers la fin: "pour assurer à jamais à toute la paroisse la toute-puissante protection de la Reine des Anges, sa sainte patronne (de la paroisse)."

Et depuis, Notre-Dame des Neiges a usurpé définitivement la place de Notre-Dame des Anges.

La raison de ce changement? Celle-ci probablement. Notre-Dame des Anges n'a pas d'office propre au bréviaire romain. La fête de Notre-Dame des Neiges ayant été introduite au Canada, lorsque depuis de longues années Notre-Dame des Anges était titulaire de la paroisse des Trois-Pistoles, on trouva commode de prendre pour office du titulaire celui de Notre-Dame des Neiges. C'est ainsi, par exemple, que l'Hôpital-Général de Québec, dont le titulaire est demeuré Notre-Dame des Anges, célèbre cette fête avec l'office de l'Assomption. Mais aux Trois-Pistoles, cette adaptation d'un office étranger à la fête du Titulaire de la paroisse, entraîna le changement du Titulaire lui-même.

Il paraît aussi qu'à Rome Sainte-Marie Majeure

s'appelle indifféremment Notre-Dame des Anges ou Notre-Dame des Neiges.

Les archives paroissiales des Trois-Pistoles contiennent un cahier des recettes, dépenses et décisions des Marguillers, commencé le 1er juin 1791.

Dans ce registre, au cours d'un acte de reddition de comptes des marguillers, le 21 juillet 1806, signé par M. Charles Hot, prêtre, il est dit: "Messire Joseph Dorval à son départ ayant emporté par inadvertance une partie des papiers de la fabrique." Ces papiers n'ont pas été restitués, semble-t-il.

---

#### Registres paroissiaux de l'Ile-Verte

---

Les Récollets ne figurent qu'au plus ancien registre. Ce registre est ainsi intitulé: "Extrait du registre des baptêmes, mariages et enterrements de l'église paroissiale de St-Jean-Baptiste de l'île verte, paroissiale (sic) du diocèse de Québec."

Le Père Ambroise Rouillard ouvre le registre le 20 juillet 1766, par deux actes de mariage. Il se dit "faisant les fonctions dans la dite paroisse." L'année suivante 1767, le 5 juin, il s'intitule "curé de (et aussi dans) l'île verte." Le 8 juillet de cette même année il enregistre la sépulture d'une femme "morte sans sacrement faute de m'avoir averti."

En 1768 le registre est tenu par M. Trutaut, qui y inscrit quatre baptêmes, en deux fois.

Suit un acte du Père Ambroise, non daté. C'est son dernier acte. Le registre passe alors à l'année 1770, et n'est plus tenu par les Récollets. Le Père

Ambroise y figure avec dix actes.

Onze Récollets en tout furent, d'après les registres, missionnaires à Rimouski, aux Trois-Pistoles et à l'Île Verte. Ce sont les Pères Bernardin Le-neuf, Michel Brûlé, Florentin Favore de Belle-Roche, Gélase de Lestage, Ambroise Rouillard, Charles Barbel, Albert Millard, Bernard Bultel, Luc Hendrix, Bertin Mullet, Maurice de Lacorne.

P. HUGOLIN, O. F. M.

---

### Glanures Canadiennes

---

M. Louis-Joseph Doucet vient de publier un nouveau recueil de poésies, **Les palais chimériques**.

Il est l'auteur de **La chanson du Passant** (poésies, Montréal, 1908), **La Jonchée nouvelle** (poésies, Montréal, 1910), **Ode au Christ** (poésies, Montréal, 1910) ; **Contes du vieux temps** (prose, Montréal, 1910), **Sur les remparts** (poésies, Québec, 1911.)

\* \* \*

La paroisse de Sainte-Agathe des Monts, comté de Terrebonne, a célébré cette année, le cinquante-naire de sa fondation.

Le territoire occupé par cette paroisse est formé de tout le canton Beresford et de parties des cantons Morin et Doncaster.

Les premiers colons de Sainte-Agathe-des-Monts furent les frères Narcisse et Olivier Ménard, et Jean-Baptiste Dufresne.

Le premier curé de Sainte-Agathe-des-Monts fut M. l'abbé J. N. Ritchot. La première messe fut dite le 19 juin 1861.

M. le docteur Edmond Grignon a publié à l'occasion de ce cinquantenaire un album historique qui est rempli de portraits et de renseignements des plus intéressants sur les premiers colons de Sainte-Agathe.

M. Grignon a dédié son travail "aux vaillants défricheurs, aux zélés missionnaires et à tous les hommes courageux qui ont arrosé de leurs sueurs le sol des Laurentides."

\* \* \*

Madame Léandre Hamelin, de Louiseville, vient de publier, en une jolie plaquette de 64 pages, la **Généalogie de la famille Savoie**.

La famille Savoie est une des premières familles françaises qui vinrent s'établir ici au Canada. Elle compte aujourd'hui 250 ans d'existence. Ses ancêtres débarquèrent dans la colonie en 1632. Ils furent témoins des événements les plus considérables de notre histoire, entre autres celui de la dispersion des Acadiens.

Madame Hamelin avait déjà publié en 1910 une généalogie de la famille Hamelin qui a obtenu un succès mérité.

\* \* \*

Le DEVOIR du 31 mai publie la lettre que lord Dufferin, gouverneur-général du Canada, écrivait, le 29 août 1872, à sir Georges-Etienne Cartier, à l'occasion de sa défaite dans Montréal-Est.

“Bien que je sois tenu par mes fonctions de rester à l'écart de toute lutte politique, écrivait lord Dufferin, je suis certain de ne commettre aucune faute constitutionnelle, en vous exprimant le regret profond et extrême, avec lequel j'ai appris votre défaite à Montréal. A l'instar de presque tous ceux qui ont atteint un haut rang dans la vie parlementaire, vous avez été appelé à supporter l'une des vicissitudes proverbiales auxquelles est exposée la fortune des hommes publics, mais à l'encontre de plusieurs de ceux dont la carrière a été des plus brillantes, vous pouvez vous consoler, en songeant que la distinction que vous avez obtenue, n'a pas été purement personnelle, mais que votre nom est indissolublement attaché à la plus grande et à la plus glorieuse époque de l'histoire de votre pays. Cette époque coïncide avec votre entrée dans la vie politique et se termine dans cette consolidation des Provinces, à laquelle votre courage, votre génie et votre habilité ont si largement contribué.”

• • •

M. l'abbé Camille Roy donne l'appréciation suivante des **Visions d'aveugle**, recueil de poésies d'une jeune fille aveugle, Mlle Clara Lanctôt, qui vient de paraître, à Montréal:

“Cette petite aveugle a vraiment du talent. Sa poésie est fort agréable et d'une grande délicatesse de sentiment. Il y a bien ici ou là quelques vers qu'il serait bon de retoucher...”

“C'est tout de même merveilleux qu'une pauvre aveugle ait dans son esprit de pareilles visions de lumière.

“Mlle Clara Lanctôt n’a jamais pensé à la publicité.

“Aveugle depuis l’âge de huit ans, élève de Nazareth durant 12 ans, elle n’a paru en public que pour chanter la gloire de Dieu et rendre hommage à son alma mater et aux institutrices qui cultivaient son talent littéraire et musical.”

\* \* \*

Sous le titre **Législation civile du Canada concernant le mariage et le divorce en regard de la Législation ecclésiastique et en particulier des règles du décret “Ne Temere”** le R. P. Duvic, O. M. I. professeur de théologie morale à l’Université d’Ottawa, vient de publier un ouvrage important qui est appelé à rendre les services les plus signalés à toute notre classe dirigeante et spécialement aux messieurs du clergé.

L’auteur a su condenser en une centaine de pages des renseignements complets sur un sujet très vaste et qui est devenu d’une brûlante actualité surtout depuis que les journaux et les ministres protestants lancent toute espèce d’accusation contre le mariage catholique et le décret “Ne Temere.”

L’auteur qui est un professeur savant, expérimenté, et une véritable autorité dans les questions de théologie morale, a fait de longues et patientes recherches dans le dédale des lois civiles de la province de Québec et des autres provinces du Canada, pour y bien préciser la situation que l’Etat a fait à l’Eglise dans la législation du mariage. Il expose avec une vive clarté les principes catholiques et note au passage en les censurant d’un trait vengeur les em-

piètements et les défauts de la loi civile. Avec Pie IX, il dit: "Parlez, revendiquez toujours des gouvernements la liberté de l'Eglise".—Proclamer la vérité toute entière, sans en rien dissimuler ni retrancher: telle a été la pensée inspiratrice de son oeuvre.

---

### Dates Canadiennes

---

1er juin 1842.—Les Jésuites rappelés au Canada arrivent à Montréal au nombre de six.

2 juin 1887—A Longueuil, bénédiction solennelle de la nouvelle église paroissiale.

3 juin 1778—Premier numéro de la **Gazette littéraire** publié à Montréal par Fleury Mesplet.

4 juin 1788—A Saint-Pierre de l'île d'Orléans, mort de Mgr D'Esglis, évêque de Québec.

5 juin 1898—Bénédiction solennelle et consécration de l'église de l'Immaculée Conception, à Montréal, par Mgr Bruchési.

6 juin 1665—Construction du fort Richelieu (Sorel).

7 juin 1881—A Chambly, inauguration du monument de Salaberry.

8 juin 1760—A Montréal, mort de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec.

9 juin 1881—Incendie du faubourg Saint-Jean, à Québec. 600 maisons détruites. Pertes: \$1,500,000.

10 juin 1857—La cité de Trois-Rivières reçoit son incorporation.

11 juin 1879—Tremblement de terre à Montréal.

12 juin 1883—A l'Assomption, fête du cinquantième anniversaire de la fondation du Collège.

13 juin 1873—Funérailles de sir G.-E. Cartier, à Montréal.

14 juin 1846—Incendie du théâtre de Québec.

15 juin 1875—La banque Jacques-Cartier ferme ses portes.

16 juin 1909—Mort de l'honorable Rosaire Thibault, sénateur et shérif de Montréal.

17 juin 1673—Joliet, le Père Marquette et cinq autres Français entrent dans le Mississipi.

18 juin 1903—M. L. O. David, greffier de la cité de Montréal, est nommé sénateur pour la division des Mille-Iles, en remplacement de feu l'honorable M. Masson.

19 juin 1610—M. de Champlain défait les Iroquois près de l'embouchure de la rivière Richelieu.

21 juin 1764—Premier numéro de la **Gazette de Québec**.

22 juin 1903.—Ouverture des fêtes du cinquantième anniversaire de la fondation du collège de Lévis.

23 juin 1902—Le couvent de Beloeil est détruit par un incendie.

24 juin 1834—Ludger Duvernay fonde la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.

25 juin 1882—Mort de Mgr Joseph-David Déziel, fondateur de la ville de Lévis.

26 juin 1889—Le lieutenant-gouverneur Angers visite son Alma Mater, le séminaire de Nicolet.

27 juin 1853—On commence la construction de l'aqueduc de Montréal.

28 juin 1672—Le Père Albanel découvre la baie d'Hudson.